



AVIS DE COURSE

LA MARTINIÈRE

11 MARS 2018

Baie de La Rochelle, Pertuis Breton
CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE
5 C / D

Course 1 : parcours vers le Port de Saint-Martin-Ré

Escale à Saint-Martin-de-Ré (apéritif club et déjeuner à bord des bateaux)

Course 2 : parcours de retour vers Les Minimes.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C de la norme CE.

Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4^e catégorie** de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la **zone de navigation côtière**
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable

3.2 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le «FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2018 » <http://www.cnlr.asso.fr/documents> à transmettre à l'adresse comitecourse@cnlr.fr pour qu'il soit reçu **au plus tard à 17 heures le vendredi précédant la régata**. Le règlement par chèque sera remis au plus tard lors de la permanence du club de 18 heures à 20 heures le vendredi précédant la régata ou transmis par courrier au CNLR, BP 3009 avenue de la Capitainerie 17030 La Rochelle Cedex 1, afin qu'il soit reçu avant la clôture des inscriptions.

Pour le paiement, tout concurrent peut aussi demander au trésorier du CNLR l'ouverture d'un compte de régata afin d'y déposer une provision pour des régates à venir durant l'année en cours.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Ces documents ne seront pas exigés si le logiciel FREG rend compte d'une licence compétition avec certificat médical et d'un certificat de jauge, toutes pièces valides.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

	Adhérent au CNLR	Non adhérent au CNLR
Un jour	15€	30€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Par internet et courrier	de la publication avis course jusqu'au vendredi 9 mars	17 heures
Au club le 9 mars	17 heures	20 heures

5.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) : sans objet

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
DIMANCHE 11 MARS	9 :55 aux abords bouée des Minimes	

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées suivant les prescriptions fédérales sur le tableau extérieur à l'entrée du CNLR
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante : http://www.cnlr.asso.fr/sites/default/files/cnlr_ic.pdf

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous : **Baie de La Rochelle et Pertuis Breton**

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

Toutes les classes inscrites à l'épreuve		

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de [] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand [] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 (c) Quand [] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps [] sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : sans objet

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur : comitecourse@cnlr.fr:

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
LA ROCHELLE PALLICE		11 mars	05 :39	13 :21	30
et ST MARTIN DE RE					

SECURITE DE LA REGATE : voir l'article 18 des instructions de course